

Si vous citez tout ou partie d'un article, pensez à citer l'auteur et l'ouvrage:

SAUZE Elisabeth, « La Moure, le village et son église. », *Freinet, Pays des Maures*, n°18, 2022, p. 35-53.

Freinet

Pays des Maures



Conservatoire du Patrimoine du Freinet

■ n° 18 ■ 2022

La Moure, le village et son église

*Freinet,
pays des Maures*
■ n° 18, 2022,
Conservatoire
du Patrimoine
du Freinet,
La Garde-Freinet
(Var)

À celui qui vient aujourd'hui le visiter, le hameau de la Moure offre le spectacle charmant mais assez banal d'un minuscule hameau noyé dans un océan forestier. Il pourrait, comme tant d'autres d'importance similaire disséminés dans les communes du voisinage, avoir pour origine une simple ferme agrandie et partagée au fil des successions. Mais contrairement aux autres écarts – par exemple la Basse-Lioure, le Camp de la Suyère, les Plaines, la Basse et la Haute-Court dans le même territoire de La Garde-Freinet – celui-ci a une très longue histoire, qui retrace le combat multiséculaire de l'homme contre la forêt.

Elisabeth SAUZE,
archiviste-
paléographe

Le village

La documentation conservée fait débiter cette histoire en 1069. A cette date, Pons Maunier, fils du vicomte de Marseille Guillem III confirme à l'abbé de Saint-Victor de Marseille les droits de propriété légués par son frère Jaufre sur Grimaud, Miramars^A et le *revestum quod vocatur illa Mora*, le revest qu'on appelle la Moure¹. Le terme employé pour qualifier ce dernier lieu, dérivé du verbe *vestir* « habiller, cultiver » a depuis longtemps disparu du vocabulaire provençal et ne survit que dans quelques toponymes. Le Revest-les-Eaux, près de Toulon, et l'ancien village du Revest (commune de Sainte-Maxime)^B pour ne citer que les exemples varois, ont été interprétés comme des coteaux exposés au soleil². Ils sont en réalité des lieux nouvellement mis en culture et habités et on les trouve sur les fronts pionniers du défrichement, dans les Maures et sur le plateau d'Albion (Revest-des-Brousses, Revest-de-Bion et Revest-Saint-Martin) dans les Alpes-de-Haute-Provence. La nouveauté de celui de la Moure s'inscrit apparemment dans la phase de reconquête agricole qui a suivi l'expulsion des pirates sarrasins du Freinet en 973, mais elle traduit surtout la forte hausse démographique qui caractérise cette période.

La donation de 1069 ne concernait en réalité qu'une partie des localités considérées. Le même Jaufre, fils du vicomte Guillem III, offrit quelques années plus tard (charte sans date, entre 1085 et 1091) à l'abbaye de Lérins la part qu'il possédait encore « *loci qui a conjectis accolis Mora nuncupatur* », du lieu que ses

A. Aujourd'hui San-Peire, village installé sur le site de l'oppidum d'Avignon et déserté au XIV^e siècle.

B. Les ruines sont visibles au lieu-dit le Vieux Revest. Le hameau du Revest dans la commune du Plan-de-la-Tour créé au XVII^e siècle a repris le nom en même temps qu'une partie du territoire du village déserté.

voisins appellent la Moure, ainsi que de Pétiache (village déserté, commune du Plan-de-la-Tour) et de Miramars³. Les moines lériniens ne conservèrent d'ailleurs pas longtemps ce cadeau, qu'ils cédèrent en 1224 à l'évêque de Fréjus⁴. Pas plus que les religieux bénédictins, ces possessions fragmentaires, éloignées et de faible rapport n'intéressèrent le prélat qui s'en défit peu après au profit des moines du Thoronet.

Elles motivèrent davantage les Cisterciens, qui cherchaient des zones de pâturage pour leurs troupeaux. L'inventaire des titres de leurs propriétés dressé en 1577 énumère une série de donations et de ventes de parts des seigneuries de Miramars et de Sainte-Maxime faites entre 1213 et 1234 par des laïcs⁵. En dépit de l'absence, dans cet inventaire, d'acte relatif à la Moure, on peut supposer que c'est de la même façon que l'abbaye acquit le tiers de cette seigneurie qu'elle détenait en 1308 de concert avec Jaufre Irat, descendant des vicomtes de Marseille, également seigneur de La Garde-Freinet et coseigneur de Gassin et de Saint-Tropez⁶. Au milieu du XIII^e siècle, les moines disposaient ainsi d'un territoire de plus de 10 km², correspondant à la commune actuelle du Plan-de-la-Tour, les deux tiers de celle de Sainte-Maxime^C et le tiers de celle de La Garde-Freinet. Ils ne cherchèrent apparemment pas à y développer l'agriculture et l'habitat. Des quatre villages de cette zone, celui de Pétiache disparaît après l'unique mention de la fin du XI^e siècle et son territoire est rattaché à celui de la Moure. Celui de Sainte-Maxime, n'est plus cité après l'enquête de 1252⁷. À la Moure, absent des listes de localités soumises à l'autorité du comte de Provence en 1232/1244 et en 1235 et de l'enquête sur les droits comtaux effectuée entre 1297 et 1299⁸, on ne trouve plus en 1308 aucune agglomération, fortifiée ou non, seulement 6 ou 7 familles logées dans des cabanes dispersées⁹. Seule la Bastide de Miramars survit jusque vers la fin du XIV^e siècle^D.

Le *castrum* ou village fortifié de la Moure était situé sur le sommet aujourd'hui appelé Villevieille. Ce relief de 461 m d'altitude, d'où la vue embrasse un vaste panorama sur les deux versants des Maures, au sud-est jusqu'à la mer, au nord-ouest jusqu'au-delà de la dépression permienne, offre, au-dessus de pentes vigoureuses, une plateforme sommitale spacieuse (environ 800 m²) couverte d'un bois dense de chênes, de chênes-lièges, de châtaigniers et de pins maritimes. Un mur d'enceinte en pierre sèche, conservé par fragments sur trois à quatre assises de hauteur, entoure l'aire presque plane, dans laquelle on distingue les contours de plusieurs bâtiments construits avec les mêmes matériaux et la même technique. Avant le village médiéval, le site pourrait avoir accueilli un habitat de l'âge du Fer, avec lequel il présente d'indiscutables ressemblances. Des sondages seraient nécessaires pour confirmer cette hypothèse. Le nom de la Moure, en tout cas, est une formation romane d'origine prélatine, doublon féminin du provençal *mourre* « museau » qui décrit la hauteur sur laquelle le *castrum* est établi^E.

C. Sauf la partie nord qui appartenait au seigneur du village du Revest.

D. A. D. Var, 2 H 15 ; en 1375, des habitants soutiennent un procès contre l'abbaye ; les reconnaissances (déclarations de redevances dues par les tenanciers) recueillies en 1380 viennent d'habitants de Grimaud, les actes suivants ne concernent plus que les droits juridictionnels que l'abbaye continue d'exercer sur les usagers occasionnels (bergers, chasseurs) du territoire.

E. Ce toponyme est rare – on ne lui connaît que deux homonymes masculins, le Moure, montagne aux sources de l'Allier (Lozère) et les Mourres dans la commune de Forcalquier (Alpes-de-Haute-Provence) et quelques dérivés, Moras (Drôme), Mornand (Loire), Mornans (Drôme), Mornas (Vaucluse), le Mourillon à Toulon (Var). L'étymologie et la phonétique s'opposent à tout rapprochement avec le substantif maure, d'origine latine, qui a donné son nom au massif. Cf. NEGRE (E.), *Toponymie générale de la France*, 3e éd., Genève, 1218, n° 1574.

L'église primitive

L'église paroissiale, sous le titre de Notre-Dame, était en fait établie à 450 m en contrebas et on la voit aujourd'hui encore dans le hameau qui perpétue le nom de la Moure. Le prieuré dont elle constituait le siège figure dans la liste de 1274 qui énumère les établissements ecclésiastiques redevables d'une taxe, la décime, envers l'évêque de Fréjus¹⁰. La perte du premier cartulaire de Fréjus (l'actuel n'est qu'une copie partielle du XVII^e siècle) nous prive d'informations avant cette date et les quelques listes du XIV^e siècle n'évoquent plus cette église dénuée de paroissiens et donc de revenus. L'édifice médiéval correspond à la partie nord-ouest de celui que nous avons sous les yeux, de 6,20 m de long sur 4 de large dans-œuvre, composée d'une abside en cul-de-four et d'un petit vaisseau couvert d'un berceau en plein-cintre. Un appareil en petits moellons de schiste local irréguliers et sommairement assisés couvre les élévations intérieures et extérieures, avec un petit cordon plat à la naissance du cul-de-four et des blocs en pierre de taille de dimensions inégales autour de l'arc triomphal. L'exiguïté du sanctuaire et la médiocrité de sa mise en œuvre répondent à l'ancienneté de la construction et à la pauvreté de la population.

Le premier agrandissement

Le nom de la Moure n'apparaît plus dans les deux siècles suivants que pour désigner le territoire. On le voit cité dans le bail à ferme donné par l'abbé du Thoronet le 16 mars 1462 des droits juridictionnels qu'il possède à Grimaud, la Bastide de Miramars et la Moure¹¹. Mais il n'en est pas question dans le bail du 20 novembre 1476 qui esquisse le repeuplement du territoire de la Bastide de Miramars¹². Le premier registre conservé des délibérations du conseil de la communauté de La Garde-Freinet montre en 1551 et 1552 associées *la Gardio* et *la Moro* dans l'exercice des droits seigneuriaux¹³. Les deux territoires ne seront désormais plus séparés jusqu'à la création, en 1792, de la commune du Plan-de-la-Tour qui occupe la partie orientale de celui de la Moure.

La croissance démographique qui a commencé au XV^e siècle et continue activement au XVI^e siècle ne fait pas renaître les villages abandonnés, mais dissémine dans les zones forestières reconquises des bastides^F isolées ou regroupées en hameaux. Il faut attendre 1613, date du premier cadastre conservé, pour observer le résultat de ce mouvement. Mais on en voit la manifestation dès 1566, quand le conseil de la communauté de La Garde-Freinet décide d'attaquer en justice le prieur de la Moure pour obtenir la desserte de l'église^G. Relancé sans succès en 1573¹⁴, le procès traîne en longueur jusqu'à la venue de l'évêque de Fréjus, le 3 avril 1582. Envoyé sur place, le vicaire général trouve « *icelle église estre ruyneuse pour n'avoir esté maintenue et conservée comme s'appartient et*

F. Ce mot, qui désignait auparavant une résidence fortifiée, s'applique à partir du XV^e siècle à toute habitation rurale permanente.

G. A. C. La Garde-Freinet, BB 2, f^o 43v ; action relancée en 1569, f^o 159. Membre du chapitre cathédral de Fréjus, le prieur ne résidait pas à la Moure et devait salarier un curé pour desservir cette paroisse.

Le chœur de l'église
de la Moure
(© E. Sauze).



n'avoir rien de covert qu'ung peu de presbitère (c'est-à-dire le chœur), y ayant ung autiel encores droict et ung petit retable, ayant besoing le tout de réparations de tous costés ». L'édifice a reçu, probablement dans la première moitié du XVI^e siècle, un complément sous la forme d'un second vaisseau voûté dans le prolongement du premier. Le texte de 1594¹⁵ qui nous fait connaître son existence n'indique pas ses dimensions, mais précise qu'il avait son entrée par une porte latérale (sans doute du côté sud-ouest) et qu'on avait placé l'autel contre son mur pignon sud-est.

Le consul m^e Honorat Olivier réclame la remise en état de l'édifice et sa desserte au moins tous les dimanches et jours de fête « *d'une Croix à l'autre* », c'est-à-dire du 3 mai, fête de l'Invention de la Croix, au 14 septembre, fête de l'Exaltation de la sainte Croix « *ad ce que ceulx dudit lieu qui cultivent les terres aud. cartier de la Moure et pour raison de ce demeurent aux champs le temps d'esté puissent avoir moyen de avoyr messe les festes estant aux champs et n'ayant le loysir ou moyen aller audit lieu et église parrochiale de la Garde pour estre assés distante dudit terroyr* ». La plupart des bastides n'étaient encore à cette date occupées que durant la saison des récoltes. N'y demeuraient durant le reste de l'année que des bergers et les ouvriers agricoles préposés aux tailles et aux semailles. En l'absence du prieur Pierre Vialis, le rentier Jacques Serret qui gère son domaine promet de faire le nécessaire¹⁶ et obtient le 8 juillet suivant la levée du séquestre des revenus du prieuré, que l'évêque avait mis entre les mains des consuls, sans avoir rien fait¹⁷. Le 13 avril 1594, cependant, le prieur passe une convention avec le maçon vidaubanaï Elzias Carlon pour la remise en état de l'édifice : déplacer l'autel qui se trouve alors adossé au mur sud-est de la nef et le mettre à l'autre extrémité (son emplacement d'origine), réparer les murs et remonter la voûte de cette même nef étayée par un contrefort et protégée par un lit de tuiles scellées à la chaux. Ce projet, modeste par son prix (58 écus) et son délai d'exécution (8 mois), n'a sans doute pas été exécuté¹⁸.

En effet, lors de la visite pastorale suivante, les 22 et 23 octobre 1601, l'église, qui a perdu son statut de paroisse et apparaît comme une simple chapelle, est toujours dans le même état, « *sans portes, les muralhes toutes gastées comme aussy les theulles, partie des thuilles rompus, pluyent dans lad. chapelle, ung petit retable* »¹⁹. La menace d'une forte amende finit par avoir raison de l'indolence du prieur. Dix ans plus tard, l'évêque trouve « *que y avoit esté faict ung cledis (cloison à claire-voie en bois) bas avec porte et serrure, couvert le presbitère et environ deux pans (0,50 m) de la nef à tuille bagnat (scellées au mortier), les muralhes par dedans toutes salles, comme aussy par dehors et ayant besoing d'estre embouchées et esparveyrades (enduites) à chaux et sable, y ayant ung petit retable tout effacé* » et pour le service plusieurs témoins attestent qu'il a eu lieu d'une Croix à l'autre sauf dix messes non assurées²⁰. La rénovation promise

n'a en fait touché que l'abside, la nef demeure sans couverture, sans enduit et sans fermeture. Il faut attendre 1623 pour voir la nef enfin mise hors d'eau par un toit en tuiles, mais les fidèles se plaignent toujours de l'irrégularité du service, dont le rentier rejette la responsabilité sur le desservant qui serait malade²¹.

Le hameau

Entre temps, le hameau de la Moure est né. En 1613, il ne comporte encore qu'une bastide, une bergerie et un four à pain. En 1641, il y a deux bastides, en 1676 quatre, en 1700 et en 1746 cinq avec leurs dépendances, étables, bergeries, porcheries et le four commun²². Dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, l'habitat est assez important pour accueillir, à l'initiative des marguilliers de la confrérie érigée dans l'église sous le double vocable du Saint-Sacrement et de Notre-Dame, une foire annuelle le 8 septembre, jour de la Nativité de la Vierge. Cet évènement serait demeuré inaperçu sans la procédure, heureusement conservée, d'une dispute entre trois marchands, l'un de Draguignan, les deux autres d'Abriès en Queyras, le 8 septembre 1765^H. Le cadastre de 1819 décomptera 13 maisons, 3 étables ou écuries, une bergerie, une cave et 3 porcheries. Pour ce modeste écart et ses voisins proches, l'église aurait pu suffire. Mais la croissance a fixé sur l'ensemble du territoire une population permanente et accru de manière considérable les besoins cultuels.

La visite pastorale des 8 et 9 avril 1638 n'enregistre pas de changement, l'évêque se borne à exiger un service plus régulier²³. De retour en mars 1667, il reçoit une nouvelle plainte des habitants, qui réclament un service hebdomadaire pour les sept à huit cent fidèles logés dans plus de 120 bastides éloignées de plus d'une lieue (environ 4 km) de la paroisse de La Garde-Freinet²⁴. Monseigneur de Fleury, venu sur place le 23 mars 1705, s'inquiète de l'insuffisance de l'église : « *Attandu que la chapelle qui sert d'église paroissiale est trop étroite, en sorte qu'elle ne peut contenir le tiers des paroissiens, nous avons ordonné qu'il en sera incessamment construit une nouvelle dans le lieu que nous assignerons, enjoignant auxdits parroissiens de faire dresser au plutôt un plan ou description dudit terroir et habitations avec leurs dimensions, commodités et incommodités des lieux, pour nous être ledit plan présenté et être ensuite la place de ladite église par nous assignée après avoir oui les parties qui peuvent y avoir intérêt* »²⁵. L'invasion de la Provence par Victor Amedée de Savoie en juillet et août 1707 fait oublier ce beau projet.

H. A. D. Var, 11 BP 865. La place manquait pour accueillir l'un des dauphinois, le marchand dracénois, qui en avait réservé deux, accepta d'abord d'en céder une, puis se rétracta sans préavis par crainte de la concurrence que pouvait lui faire le dauphinois spécialisé comme lui dans la vente de certaines étoffes (mousselines).



Le second agrandissement

Les mesures décisives sont l'œuvre de Pierre-Joseph de Castellane, successeur d'Hercule de Fleury à l'évêché de Fréjus. Il commence par rendre à l'église de la Moure son statut de paroisse le 4 août 1717. En visite le 6 juin 1723, il trouve « *un concours considérable de peuple assemblé tant dans ladite église paroissiale que tout autour d'icelle, attendu qu'étant très petite, elle ne peut contenir qu'une modique partie des paroissiens, (...). L'église prescrite par la précédente sentence de 1703 n'a pu être entreprise à cause que l'état de lad. paroisse ayant été attaqué avoit souffert du changement. Mais après avoir érigé la paroisse, notre premier objet de cette visite a été de faire cette désignation*

Façade de l'église
de la Moure
(© L. Boudinot).

tant désirée et nécessaire, sauf de pourvoir cy après aux besoins des paroissiens plus éloignés. (...). Après avoir vu par nous même l'état de l'église paroissiale, nous l'avons trouvée incapable de contenir une dixième du peuple qui la compose et d'ailleurs dans un endroit qui manque de toutes commodités et même de l'eau, moitié couverte de planches enduites de plâtre et en si pitoyable état que nous l'aurions dès maintenant interdite (...). Après avoir cherché les endroits voisins qui pourroient servir à ce dessein, nous avons arrêté de concert avec eux (les paroissiens) que le hameau dit la Moure étoit le lieu le plus convenable pour l'y bâtir, y ayant des eaux abondantes et autres commodités, ordonnant qu'il sera bâti tout auprès un presbytère pour le logement du vicaire avec tous les appartements et commodités convenables à la situation de la paroisse ». Le recensement opéré par le vicaire général décompte 1055 habitants, dont 650 communiant¹ et ce chiffre décide l'évêque à exiger du prieur le recrutement d'un second desservant²⁶.

Le conseil de la communauté de La Garde-Freinet, après avoir consulté un avocat qui confirme l'obligation pour elle d'assumer les deux tiers de la construction de l'église et la totalité de celle du presbytère²⁷, envoie le 3 février 1724 une délégation à la Moure, où les habitants déclarent « *qu'il étoit le plus convenable de la faire au dernier de celle qui y est à présent et que, à l'égard de l'eau, ils feroient faire une fontaine proche de ladite paroisse et il a été résolu d'un comun consentement que ladite église sera faite au dernier de celle qu'il y est à présent, joignant icelle, laquelle sera de la longueur de 50 pans (12,5 m) et de 22 pans (5,5 m) de largeur, le tout franc de muraille, et de l'hauteur de 24 pans (6 m) et 4 ancras (contreforts) de chaque côté de 5 pans (1,25 m) longueur et 4 (1 m) largeur, le tout sous le plaisir de m^{gr} l'évêque et de messire de Parcheron prieur de la Moure* »²⁸, proposition encore contestée le 10 juin¹, mais acceptée par l'évêque et par le prieur et finalement adoptée le 18 août par le conseil²⁹.

I. A La première communion se donnait en principe entre 14 et 16 ans. Mais l'évêque ou son représentant chargé de donner ce sacrement ne venait guère plus d'une fois par décennie et l'effectif des communiant¹s pouvait souffrir des lacunes.

J. A. C. La Garde-Freinet, BB 17, f° 366 v° : « (...) tous les habitants de lad. paroisse comme toute la communauté estiment que lad. église parosialle ne seroit pas bien placée dans cet endroit n'estant nulement comode pour lesd. habitans que parce que cet endroit manque de l'eau pour led. établissement (...) ».

Le 8 octobre 1725, deux maçons du Luc, Antoine Mireur et Pierre Moutier, dressent le devis de l'agrandissement projeté d'un montant de 3300 livres³⁰. Mais, au terme des enchères engagées en avril 1727 et deux fois relancées, c'est un projet légèrement revu à la baisse qui est délivré le 5 mai à un maçon gardois, Louis Jaume, sous un délai de trois ans et pour le prix de 2000 livres³¹. Le 10 novembre suivant, les consuls font saisir sur les revenus du prieuré de la Moure la somme annuelle de 153 livres, montant de la contribution du prieur aux travaux³². Le chantier, interrompu par le décès de Louis Jaume, est d'abord repris par Joseph Jean, du Muy, et Jean-Baptiste Imbert, de Toulon, puis, par suite du décès du premier et de la démission du second, confié le 28 avril 1730 à Antoine Mireur, qui l'achève³³. Maître Joseph Deidier, de Lorgues, et Joseph Borme, de Pignans dressent le 5 septembre 1731 le procès-verbal de réception de l'ouvrage, qui a subi de menues modifications par rapport au devis.



La nouvelle église prend la place de l'ancienne nef, plus étroite et complètement démolie. L'ancien chœur, conservé mais fermé par une cloison, devient la sacristie, dotée de deux portes d'accès. L'édifice, rectangulaire, a, dans œuvre, 14 m de long sur 6,5 m de large et 13 m (au lieu de 14 dans le devis) de haut sous la naissance du berceau en plein-cintre qu'épaulent à l'extérieur trois contreforts de chaque côté et à l'intérieur un unique doubleau. L'appareil en moellons de schiste à peine équarris et posés en assises peu régulières ressemble à celui de l'église médiévale et, comme lui, devait être masqué par un enduit au mortier. Les murs, légèrement talutés, ont un mètre d'épaisseur au sommet et un couronnement formé d'une génoise à double rang de tuiles. L'accès se fait par deux portes, la principale, en arc segmentaire sans aucun ornement, au centre du mur pignon est et une annexe (aujourd'hui disparue) dans le mur sud. Un oculus de 0,75 m de

L'église de la Moure, côté est (© L. Boudinot).

diamètre, dont la trace subsiste au-dessus de la porte d'entrée, et trois fenêtres également en arc segmentaire, deux au sud (il n'en reste plus qu'une) et une au nord, assurent l'éclairage. Le sol est pavé de malons en terre cuite, y compris l'espace surélevé d'une marche et bordé d'une balustrade où s'élève l'autel. Un petit clocher-mur, suffisant pour l'unique cloche de la paroisse, surmonte le pignon de la sacristie. La vasque des fonts baptismaux, dûment revêtue d'un couvercle en bois clouté (pour éviter qu'on ne s'y assoie), et le bénitier en pierre de taille, tous deux provenant de l'ancienne église, prennent place à l'entrée de la nef où on les voit encore.

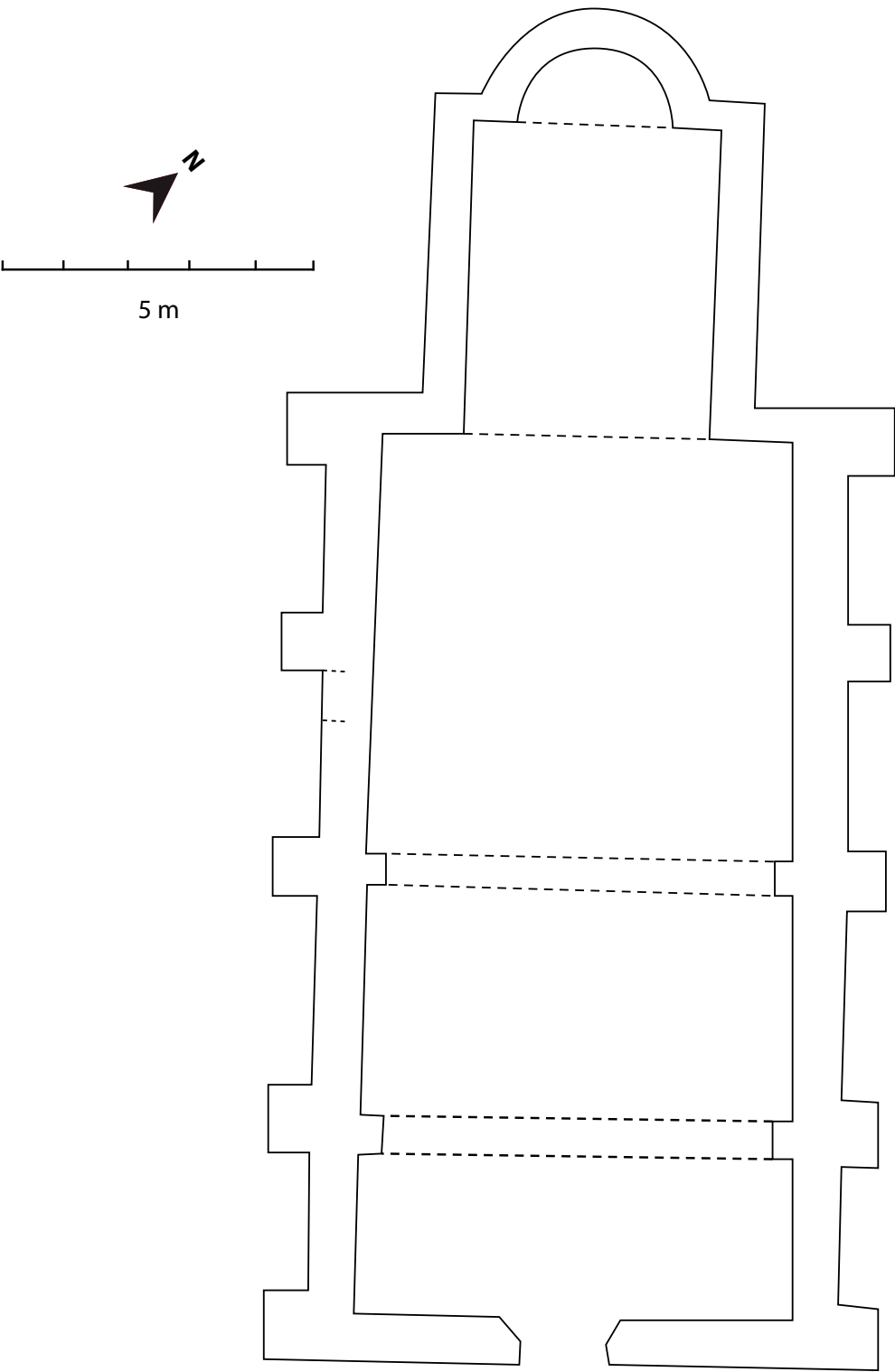
On pourrait croire le problème durablement réglé. Mais dès le 26 mars 1736, le syndic qui représente les habitants de la Moure informe les consuls de La Garde-Freinet que *« les vents qui ont régné depuis quelque temps ont abbattu et jetté à terre une partie du saillant ou avant-toit de ladite paroisse et qu'ils ont aussy abbattu divers tuiles, en façon que les eaux qui n'ont plus leur cours sur le toit pour venir à terre se jettent sur la voutte de l'église et sur les murailles et les pourrissent, en façon que la voutte tombera infailliblement étant overte et crevasée en différents endroits et les murailles commencent à s'ébouler, et les a en même temps priés de faire réparer et recouvrir ledit toit pour éviter un dépérissement entier et même un accident sy la voutte venoit à tomber lorsque l'église est remplie de monde »*³⁴.

La reconstruction

Simultanément, la communauté se préoccupe d'exécuter le second volet de l'ordonnance épiscopale, la construction d'une maison claustrale ou curiale (presbytère) pour y loger le clergé paroissial jusqu'alors obligé de se déplacer depuis le village. Le devis dressé le 23 avril 1739 par le maçon Barthélemy Chaix décrit un bâtiment de 12 m de long sur 8 m de large hors œuvre comprenant, au rez-de-chaussée une salle avec cheminée, une petite cuisine, trois celliers (pour le blé, pour le vin et pour les autres provisions, un four à pain et une écurie suffisante pour trois bêtes ; au premier étage, 4 chambres, dont une avec cheminée, et un cabinet, le comble servant de grenier à foin ; le tout pour un coût de 2343 livres³⁵. La mise aux enchères des travaux, commencée l'année suivante, se trouve interrompue le 12 mai 1740³⁶ par l'urgence de nouvelles réparations à l'église, dont la voûte menace de s'effondrer.

Le 14 novembre 1740, la communauté passe commande à Mathieu Barnel, maçon des Arcs, qui doit, dans le délai d'un an et pour la somme de 500 livres, *« abattre toute la voûte d'icelle jusques à sa naissance de la muraille et la construire ensuite de nouveau avec l'arc de massonerie au milieu, le tout*

Plan restitué de
l'église actuelle
(dessin E. Sauze).



d'espaisseur requise et luy donner le surmontement nécessaire afin qu'elle aye le trait convenable pour être solide, le tout fait à chaux et sable avec un remplissage de massonerie de chaque cotté de la voûte pour pouvoir bien garnir les thuilles ; de mètre le couvert d'icelle dans son entier en arrêtant tous les thuilles soit pour gouttières que couvertes avec du mortier et faire les avancements aux saillans de chaque cotté à la ginouvèse de deux thuilles renversés et la gouttière par dessus et d'applanir ensuite tout le nouveau travail en dedans avec du mortier bien lisé et un blanc de chaus par dessus et en faire de même à tous les endroits qui se trouveront décrépés en dedans de lad^e église de bas en haut sans pourtant qu'au sujet des^{es} réparations les murailles maitresses et traversières soient augmentées ni diminuées par l'entrepreneur »³⁷. Le même entrepreneur prend à prix-fait, le 13 octobre 1741, la reprise des murs extérieurs et la construction de quatre contreforts supplémentaires intercalés entre ceux qui ont été précédemment bâtis³⁸. L'un de ces contreforts, du côté sud-ouest, a entraîné l'obturation de la petite porte latérale qui permettait aux habitants du village d'accéder plus facilement à l'église. L'élévation intérieure ne porte plus aucune trace de cette baie, mais l'encadrement en arc segmentaire en pierre de taille reste visible à l'extérieur. Dans leur rapport du 19 juin 1742, les maîtres maçons Laurent Bélardi et Joseph Bertet, chargés de la réception des travaux, observent qu'en plus des ouvrages demandés, l'entrepreneur a réparé le toit de la partie ancienne et les marches du chœur, mais notent aussi quelques irrégularités³⁹, que dénonce quelques jours plus tard Clément Monier, maréchal à forge qui s'est porté caution pour Mathieu Barnel. Au lieu de la surélévation de 3 pans (0,75 m) de la voûte initialement prévue, la communauté a fait rehausser les murs, ce qui a provoqué un affaissement du berceau⁴⁰. Le 15 avril 1752, les marguilliers des confréries du Saint-Sacrement et de Notre-Dame de la Moure portent plainte devant le lieutenant général de la sénéchaussée de Draguignan, en expliquant que l'eau pénètre partout à l'intérieur de l'église, à tel point qu'il a fallu dresser une sorte de tente pour abriter l'autel et le desservant⁴¹. Ils doivent cependant compter avec la frilosité des autorités responsables et la lenteur des procédures. Le conseil de la communauté demande le 27 mai à l'Intendant l'autorisation de procéder d'urgence aux réparations, celui-ci réclame une délibération afférente, qui n'est prise que le 2 juillet après le devis estimatif dressé le 26 juin par Joseph Sénéquier⁴². L'autorisation qui arrive le 25 octobre⁴³ ne sert à rien. Il faudra encore quatre nouvelles réclamations des paroissiens successivement le 23 janvier, le 12 février, le 12 juin et le 25 juin 1760 et l'intervention directe du prieur Pierre Courbon le 12 août de la même année⁴⁴ pour obtenir satisfaction.

La fontaine

Les mêmes démarches de 1760 ont relancé le projet de construction de la maison curiale. L'évêque, en accord avec les paroissiens, en fixe, le 21 février 1763, l'emplacement près de l'église, de façon à ce que le curé y ait un accès direct⁴⁵. La commune réclame un délai de six ans sous prétexte de difficultés financières et conteste le lieu qui avait été choisi pour la nouvelle église « *à cause de la mauvaise situation du local et les vents impétueux qui y règnent, elle a déjà été obligée de la refaire plusieurs fois depuis 1727 sans avoir même pu parvenir à y donner une solidité convenable* »⁴⁶.

L'Intendant exige pour sa part l'adduction d'eau près de la future maison curiale. Les habitants font eux-mêmes les travaux dont le Subdélégué de l'Intendant Olivier, en compagnie du curé Clément Daumas, du premier consul Dominique Vidal et du notaire Marc Perrin dresse le 3 septembre 1754 le constat : « (...) *l'aurions trouvée être formée en maçonnerie, avec un petit tuyeau fer posé à une pierre de taille donnant un fort petit volume d'eau, qui nous a cependant paru être suffisante pour l'usage du sieur curé, surtout eu égard à l'extrême sécheresse qui reigné à présent, étant à présumer qu'elle sera plus abondante dans une saison ordinaire, ayant reconnu d'ailleurs que ladite eau est d'une assés bonne qualité. Au devant de laquelle fontaine il y a un fort petit bassin à rez de terre, en maçonnerie brute, garni au fonds avec des briques, étant tout proche d'un ruisseau où l'eau dudit bassin se jette à peu de distance, y manquant du côté du levant une petite muraille pour soutenir le terrain et empêcher que l'eau pluviale ne remplisse ledit bassin, ce que lesdits paroissiens ont promis de faire incessamment* ».

Messire Daumas, curé, fait observer que les paroissiens n'ont pas rempli la condition avancée par l'Intendant. Ils avaient assuré qu'il y avait une source abondante toute proche, qu'ils conduiraient jusqu'à la future maison curiale. Or, on ne voit qu'une très petite fontaine bâtie à l'endroit même de la source et donc toujours aussi éloignée de l'église : mesure prise, il y a 64 cannes (127 m) de montée de l'église à la fontaine, dont le débit ne paraît pas suffisant au curé. Le 1^{er} consul renchérit, en faisant remarquer qu'il y a là une preuve de plus de la mauvaise foi des paroissiens de la Moure, qui n'ont cessé de tracasser la communauté. Si l'évêque avait vu cela, il n'aurait jamais accepté de construire la cure à cet endroit.

Lors de la visite pastorale de 1723, l'endroit avait été reconnu inhabité et inhabitable. Les paroissiens répondent qu'ils ont essayé d'amener l'eau plus près, mais en creusant, ils se sont aperçus qu'elle venait de la direction opposée et qu'il était impossible de la faire aller plus loin. Le curé objecte qu'on savait cela depuis longtemps, puisque lors de la visite de 1723 l'évêque n'avait pas pris en compte cette source et avait constaté qu'on ne pouvait faire monter à plus de 20 cannes (40 m) de haut le filet d'eau du ruisseau voisin. Les paroissiens ont eu



tort de s'entêter. Il veut bien pour sa part s'en contenter, mais ne saurait présumer des réactions de ses successeurs⁴⁷. La fontaine en question est effectivement située en contrebas de l'église, à l'endroit où s'élève aujourd'hui le lavoir.

La maison curiale

Néanmoins, le 17 novembre 1764 Joseph Sénéquier, maître maçon de La Garde-Freinet, dresse le plan et le devis de la maison curiale, telle qu'on peut encore la voir au sud de la partie ancienne de l'église. Un peu plus ambitieux que celui de 1739, le projet dote le curé d'une spacieuse et confortable demeure dotée en rez-de-chaussée d'une salle avec cheminée, d'une cuisine et ses annexes (cheminée,



potager, évier, four, réserve et bûcher), d'un cellier, d'une écurie, d'un poulailler et d'un accès direct avec la sacristie, à l'étage d'une chambre avec cheminée et bureau pour le curé, quatre autres chambres et un grenier à foin⁴⁸. Mis aux enchères le 31 mars 1765 et attribué le 14 mai suivant à un maçon gardois, Joseph Sénéquier, le chantier se heurte au bout de quelques mois à deux obstacles imprévus. Le premier concerne les murs de la sacristie (partie ancienne) et du chœur (mur pignon nord-est de la nouvelle église) que l'entrepreneur trouve mal fondés⁴⁹. Le second tient à la propriété du terrain nécessaire, dont un voisin, Joseph Crotte, revendique une partie. Les experts vérifient les limites et posent des termes le 10 mai 1766⁵⁰. L'évêque Emmanuel de Bausset, en visite le 27 avril 1769, trouve la maison curiale encore inachevée⁵¹. L'essentiel est pourtant déjà fait, la clef de l'arc segmentaire de la porte d'entrée en serpentinite porte la date en chiffres romains MDCCCLXVI (1766). Le procès-verbal de réception du 8 janvier 1770 constate la conformité, à quelques détails près, de la réalisation. Le problème d'insuffisance du mur de la sacristie a été réglé par la construction d'un arc de décharge. L'entrepreneur a ajouté un cordon en pierre entre les deux niveaux des élévations, détail ornemental apprécié par les

experts, et refait, à la demande des consuls, l'escalier devant la grande porte de l'église⁵². Il reste quelques suppléments d'ouvrage, que l'Intendant autorise le 21 mars 1770⁵³, en particulier le nivellement du terrain et la construction d'un mur de soutènement adjugée à Jacques Bonhome le 12 janvier 1771 et achevée le 5 juin⁵⁴.

Page de gauche : la porte d'entrée en serpentinite du presbytère de la Moure, et le détail du chronogramme (© E. Sauze).

L'achèvement

En 1773, le problème récurrent de l'étanchéité de la toiture de l'église trouve enfin sa solution.

Le mode de couverture adopté en vertu d'un usage pluriséculaire, constitué de tuiles ou de dalles de pierre posés sur l'extrados de la voûte par l'intermédiaire d'une couche de terre damée pour aplanir la surface et d'un mortier de scellement, impose une surveillance constante – et jamais assurée – pour détecter les déplacements et les fissures que provoquent les intempéries. Toutes les églises et chapelles de Provence ont peu ou prou subi cet inconvénient. La seule solution durable, mise en œuvre en divers endroits à partir de la seconde moitié du XVIII^e siècle, consiste à poser au-dessus de la voûte une charpente portant les tuiles non scellées et donc capables de se dilater ou de se rétracter sans casser. Le devis dressé par Joseph Sénéquier à la demande de la communauté prévoit effectivement de rehausser légèrement (0,5 m) le faîtage et de poser sur les reins de la voûte une charpente – poutres en chêne blanc ou châtaignier, chevrons et voliges en pin – qui portera les tuiles. Les murs intérieurs recevront un nouvel enduit blanchi au lait de chaux, la façade un enduit au mortier rustique. En transmettant ce devis à l'Intendant, les consuls demandent l'autorisation de procéder par économie et d'assurer eux-mêmes l'achat et le transport des matériaux⁵⁵. Le compte du chantier tenu par le curé Roux du 10 au 28 octobre 1774 atteste l'emploi exclusif d'une main-d'œuvre locale, Joseph Sénéquier, Jacques Jaume, Jean-Baptiste et Jean-Louis Giraud pour la maçonnerie, Louis Crotte, Joseph Condroyer, Antoine Guigues et plusieurs autres non nommés pour le transport des matériaux, bois, sable, chaux et 250 tuiles de la fabrique des Arcs⁵⁶.

Ce n'est pas là pour autant la fin de l'histoire. Les archives font état de plusieurs interventions ultérieures. Le maçon gardois Jean-Louis Gilardy fait réceptionner le 12 juillet 1809 une première campagne de réparations à la toiture et au clocher⁵⁷, puis, le 5 octobre 1812, une seconde campagne comprenant, outre de nouvelles reprises à la toiture, la réfection du carrelage et celle de l'enduit intérieur blanchi avec une corniche peinte au sommet, plus divers ouvrages de soutènement et d'étanchéité autour de l'édifice et la construction du lavoir près de la fontaine en contrebas de l'église⁵⁸.

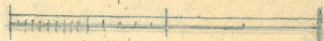
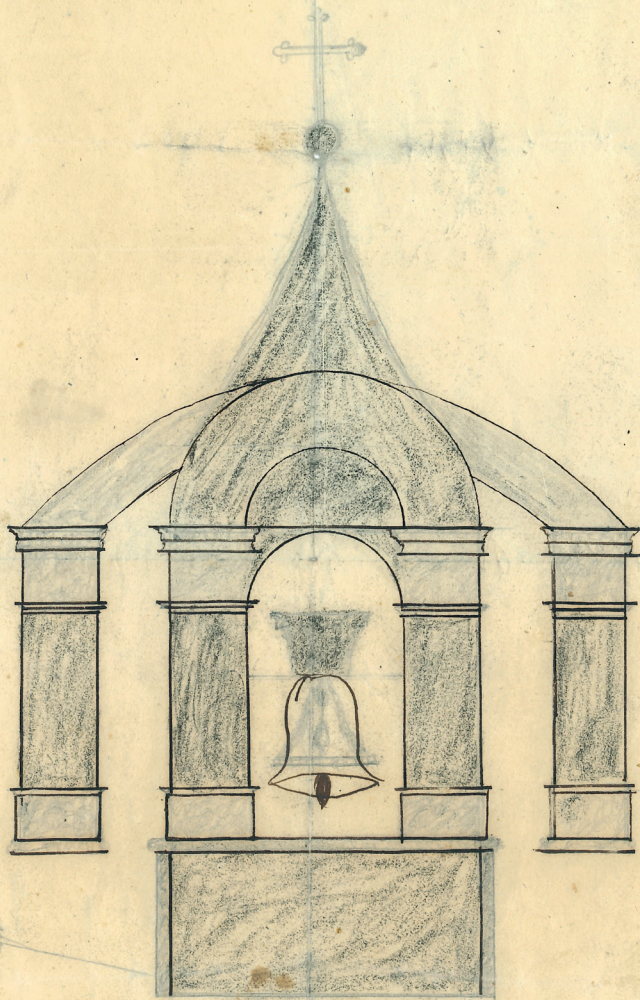
Une délibération du 7 août 1833 « *considérant que la demande d'un clocher à construire à la succursale de la Moure est d'une indispensable nécessité, considérant que celui actuellement existant est dans un état complet de dégradation et trop peu élevé pour que les habitants dépendant de cette succursale puissent entendre le son de la cloche lorsqu'elle les appelle à la célébration des offices des dimanches et fêtes* » accorde une subvention de 916 francs qui, malgré l'avis défavorable du préfet, paraît avoir été versée et, sans doute complétée par les dons des paroissiens, aboutit à la réalisation qu'on voit aujourd'hui, semblable au dessin qui accompagne le dossier⁵⁹ : un petit clocher-tour assis au-dessus de l'abside médiévale, aux deux étages simplement enduits et soulignés de cordons et d'une corniche en pierre de taille sous un toit en pavillon qui abrite l'unique cloche datée de 1680^K. De nouvelles réparations des toitures ont lieu en 1847, puis en 1860 suite à un gros coup de vent qui oblige aussi à refaire la monture de la cloche⁶⁰.

Les demandes de subvention du conseil de fabrique pour l'entretien usuel de l'édifice et de son mobilier ont cessé depuis 1833. Une lettre de Marie Reibaud adressée au maire le 12 mai 1864 en explique la raison : « *la fabrique a jouit pendant de longues années de la feuille des mûriers plantés autour du hangard. En visitant les archives j'ai trouvé une délibération qui fait connaître l'origine de ce privilège. En 1831, M. Arnaud, alors maire, se transporta à la Moure pour assister à une séance du conseil de fabrique. Il annonça que la commune allait faire à l'église les réparations jugées nécessaires par m^{sr} l'évêque dans sa récente visite pastorale. Mais en même temps il engagea les fabriciens à créer des ressources à la fabrique afin qu'elle put faire par elle-même les petites réparations. Les fabriciens demandèrent alors l'autorisation d'affermir pour le compte de la fabrique les mûriers qui existaient déjà et d'en planter de nouveaux sur le terrain communal. M^r le maire donna cette permission et les comptes établissent que l'on a dépensé environ cent francs pour planter et entretenir les mûriers. La fabrique a retiré jusqu'en 1853 le prix des mûriers, époque où M^r Voiron, alors maire, lui retira cette permission. Dès lors, privée de ce secours, la fabrique ne fit plus aucune réparation à l'église et je l'ai trouvée dans le plus triste état. Il serait à désirer que la jouissance des mûriers fut rendue à la fabrique afin qu'elle puisse faire les réparations de simple entretien sans être toujours obligée d'avoir recours à la commune* »⁶¹.

Les appels à l'aide reprennent effectivement en 1869. Le préfet du Var envoie dès l'année suivante un ingénieur, qui dresse le 4 décembre 1871 le devis des travaux nécessaires, accompagné de relevés en plan, coupe et élévation. Le métré des ouvrages exécutés par le maçon gardois Jacques Gillardy et le procès-verbal de réception du 25 décembre 1872 montre une intervention limitée à la réfection partielle de la façade et de la partie attenante de la nef, dans laquelle se trouvait alors une tribune⁶².

K. Cette date est indiquée par le devis du 15 octobre 1860, 2 M 13, pièce 9.

Dessin (anonyme)
du clocher, transmis
par l'évêque de
Fréjus en 1836 (A. C.
La Garde-Freinet, 2 M
13).



Echelle de 2 metre

La dernière grande campagne de travaux est mise aux enchères le 24 mai 1934 sur un devis de l'architecte tropézien Joseph Carlevan, qui a trouvé la voûte de la nef fissurée dans toute sa longueur au niveau de la clef et qui chiffre à 25 000 francs la réparation, la réfection totale de la toiture et d'un contrefort⁶³. On voit effectivement toujours les trois tirants en fer prescrits à cette date. Les dernières interventions, non datées, ont fait disparaître le mur qui isolait l'ancienne sacristie (abside et la moitié de la nef médiévale). L'enduit intérieur a totalement disparu, victime comme tant d'autres de la mode de la pierre apparente qui a sévi dans la seconde moitié du XX^e siècle.

Sources

1. *Cartulaire de Saint-Victor de Marseille*, éd. B. Guérard, n° 551.
2. DAUZAT (A.) et ROSTAING (Ch.), *Dictionnaire étymologique des noms de lieux en France*, 1963.
3. *Cartulaire de Lérins*, éd. Moris et Blanc, tome I, n° XXVIII.
4. *Ibidem*, tome II, n° XXII.
5. A. D. Var, 2 H 15.
6. A. D. Bouches-du-Rhône, B 1096, f° 35, 39, 47 et 84.
7. BARATIER (E.), *Enquête sur les droits et revenus de Charles I^{er} d'Anjou en Provence (1252 et 1278)*, 1969, p. 295.
8. ALBANÈS (J.-H.), *Gallia christiana novissima*, tome I, province d'Aix, col. 205-206 ; BENOIT (F.), *Recueil des actes des comtes de Provence appartenant à la maison de Barcelone Alphonse II et Raimond-Bérenger V (1196-1245)*, tome II, p. 328-332 ; A. D. Bouches-du-Rhône, B 1029.
9. Cf. ci-dessus note 5.
10. CLOUZOT (E.), *Pouillés des provinces d'Aix, d'Arles et d'Embrun*, 1923.
11. A. D. Var, 2 H 15.
12. A. D. Var, 2 H 95.
13. A. C. La Garde-Freinet, BB 1, f° 57v, 65.
14. *Ibidem*, f° 209, 218, 218v.
15. Ci-dessous note 16.
16. A. D. Var, 1 G 64, f° 124 ; 1 G 65, f° 41.
17. A. C. La Garde-Freinet, BB 3, f° 255v.
18. A. D. Var, 3 E 84, f° 46.
19. A. D. Var, 1 G 65, f° 269v.
20. A. D. Var, 1 G 66, f° 790.
21. A. D. Var, 14 G 67, f° 264v.
22. A. C. La Garde-Freinet, CC 1 à CC 10.

23. *Ibidem*, f° 509.
24. A. D. Var, 1 G 68, f° 268.
25. A. D. Var, 1 G 71, f° 100-101.
26. *Ibidem*, f° 583-587.
27. A. C. La Garde-Freinet, DD 85, pièce 1.
28. A. C. La Garde-Freinet, DD 90, pièce 12.
29. *Ibidem*, DD 91.
30. *Ibidem*, DD 85, pièce 3.
31. *Ibidem*, pièce 4.
32. *Ibidem*, pièce 5.
33. *Ibidem*, pièce 6.
34. *Ibidem*, DD 86, pièce 1.
35. *Ibidem*, DD 89, pièces 1 et 2.
36. *Ibidem*, DD 89, pièce 5.
37. A. D. Var, 3 E 84 / 201, f° 484v.
38. A. C. La Garde-Freinet, BB 18, f° 112v.
39. *Ibidem*, DD 86, pièce 2.
40. *Ibidem*, DD 86, pièce 3.
41. *Ibidem*, DD 87, pièce 1.
42. *Ibidem*, DD 87, pièces 2 et 3.
43. *Ibidem*, pièces 4 et 8.
44. *Ibidem*, DD 90, pièces 1, 2, 3, 4, 5 et 6.
45. *Ibidem*, DD 90, pièce 10.
46. *Ibidem*, DD 90, pièce 11 et DD 91.
47. *Ibidem*, DD 90, pièces 13, 15 et 16.
48. *Ibidem*, DD 90, pièce 17.
49. *Ibidem*, DD 90, pièce 22.
50. *Ibidem*, DD 91, pièce 27.
51. A. D. Var, 1 G 72, f° 206-207.
52. A. C. La Garde-Freinet, DD 90, pièce 24.
53. *Ibidem*, DD 90, pièce 25.
54. *Ibidem*, DD 91, pièce s1 et 2.
55. *Ibidem*, DD 88, pièces 1, 2 et 3.
56. *Ibidem*, DD 88, pièce 4.
57. A. C. La Garde-Freinet, 2 M 12, pièce 3.
58. *Ibidem*, 2 M 12, pièces 1 et 2.
59. *Ibidem*, 2 M 13, pièces 2 et 3,
60. *Ibidem*, 1 M 13, pièces 8 et 9.
61. *Ibidem*, 2 M 13, pièce 10.
62. *Ibidem*, 2 M 14, pièces 1 à 6 ; A. D. Var, 2 Op / 63.
63. *Ibidem*, 2 M 15 ; A. D. Var, 2 Op / 63.